

Délibération n°2024-137

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 1^{er} octobre 2024)

Date de convocation : 20/09/2024
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 24
Nombre de délégués votants : 29

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le mardi 1^{er} octobre 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. GABASTON Jean-Pierre, M. PINOUT Bernard représente M. GARROCC Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, Mme MOULAT Monique, M. PARIS Rémi, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSÉ Bernard

Absents ou excusés : Mme BARRAQUE Anne-Marie, M. CACHELOU Yoann, M. CARREY Daniel, M. CASADEBAIG Robert, Mme CLAVIER Hélène, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LEGLISE Vincent, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOURTEROT Josiane

Pouvoirs : Mme BARRAQUE Anne-Marie donne pouvoir à M. LABERNADIE Patrick
M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à Mme CASSOU Sylvie
Mme LAHOURATATE Nicole donne pouvoir à M. BEROT-LARTIGUE Michel
M. MONGAUGÉ Jean-Luc donne pouvoir à M. DESSEIN Michaël
Mme MOURTEROT Josiane donne pouvoir à M. AUSSANT Claude

Secrétaire de séance : M. DESSEIN Michaël

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DU SERVICE DES ORDURES MÉNAGÈRES

RAPPORTEUR : Jean-Paul CASAUBON, Président

L'article D2224-1 du code général des collectivités territoriales dispose qu'un rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets doit être présenté annuellement au conseil communautaire.

Les indicateurs figurant obligatoirement dans ce rapport annuel sont :

- des indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets (territoire desservi, habitants, fréquence des différents ramassages, déchetteries, leur traitement) ;
- des indicateurs financiers relatifs aux modalités d'exploitation du service d'élimination, montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement.

Il convient que le conseil communautaire reçoive communication du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés et prenne acte de son contenu.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau,

Le Président entendu,

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

ADOpte le présent rapport ;

PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

